

SOMMAIRE

- Actualités -
Infos brèves
- Attestation
fiscale
- Concours
- Violence
- Remplacement
courte durée



*Christian LAGE, Secrétaire Général
et le Secrétariat National du SNETAA-e.i.L.
vous adressent
leurs meilleurs vœux pour 2006*



ANNEXES

- Communiqués
Répartition
Concours 2006

I - ACTUALITES - INFOS BREVES

Stagiaires PLP Certifiés :

- **Classement indiciaire initial** : en fonction de ce que vous avez fait avant le concours ou l'examen professionnel vous avez fourni les attestations nécessaires pour le calcul de votre classement indiciaire initial. Dès que vous recevez votre " arrêté " de classement, nous vous rappelons que vous avez un délai de deux mois au maximum pour demander, par écrit, au Rectorat, la correction d'une erreur éventuelle ou l'explication de la décision. Passé ce délai, il peut vous être opposé la " forclusion ". Si vous avez un doute, contactez le SNETAA qui pourra vous conseiller pour rédiger un recours si nécessaire.

- **Notation** : au cours du premier trimestre 2006, les stagiaires reçoivent un avis de notation. Cette notation est forfaitaire en fonction du rang de classement au concours pour l'année de stage en situation ou en IUFM ; et elle dépend de l'échelon obtenu par classement indiciaire initial. Vérifiez si la note correspond bien à l'échelon arrêté car des classements tardifs peuvent modifier cette note.

L ' E N S E I G N E M E N T

P R O F E S S I O N N E L

Validation des services de non-titulaires pour la retraite

Désormais, c'est au cours de la première année de titularisation ou au plus tard la deuxième année que l'on peut " racheter " les services de non-titulaires pour la pension civile de fonctionnaire : maître auxiliaire, contractuel, à temps plein ou à temps partiel. Le SNETAA conseille aux collègues concernés d'effectuer sans délai cette procédure importante pour la retraite future. L'imprimé nécessaire est à retirer à l'établissement et à rendre complété à l'établissement.

" J'ai droit à deux jours de congés dans l'année ? "

NON : c'est une rumeur tenace qui circule ! Sauf pour les congés de droit, il n'existe pas de congés pour convenance personnelle automatique. Une autorisation de ce type peut être refusée par le chef d'établissement, ou acceptée sous réserve de récupérer les heures non faites. A vous de négocier !

Retraite additionnelle

Nous vous invitons à conserver précieusement vos bulletins de salaires et les imprimés concernant la " retraite additionnelle ". En effet, au moment de votre départ en retraite vous pouvez vérifier que les sommes retenues et dites pour cette " retraite additionnelle " correspondant à ce qui doit vous être versé à ce titre en fonction du montant total cumulé et de la durée de versement.

Le SNETAA conteste cette partie de retraite par capitalisation qui n'offre pas de garantie pour l'avenir et revendique la prise en compte des éléments concernés dans la pension civile en cotisant comme pour le traitement.

Accident du travail

Si vous avez un " accident du travail " (ou de trajet), vous devez déclarer cet accident dans les 48 heures qui suivent, au plus tard, auprès de votre établissement, en remplissant l'imprimé prévu. Ce délai doit être respecté. Un dossier " accident de travail " est ouvert pour 30 ans et vous pourrez faire rentrer dans ce cadre toute conséquence de cet accident qui surviendrait par la suite. Ne l'oubliez pas !

" Année maladie "

La référence de " l'année maladie " pour le calcul des 3 mois de congés maladie ordinaire n'est ni l'année scolaire, ni l'année calendaire. Cela se calcule à partir du jour d'arrêt maladie en observant le nombre de jours d'arrêts depuis un an avant cette date.

Achat de produits ?

Cette question est souvent posée au SNETAA. Nous tenons à rappeler le fonctionnement.

Le professeur ou le chef de travaux peut participer à l'élaboration d'un projet de commande de produits en fonction des besoins pédagogiques et du budget. C'est ensuite au chef d'établissement et à l'intendance d'effectuer la commande et les achats. Mais ni un professeur, ni un chef de travaux n'ont à " aller faire les courses " pour l'établissement (LP-SES-EREA-Collège-Lycée) : ce serait une faute, donc il faut refuser cette tâche.

Enseigner en classe de BTS si on est PLP ?

Le Statut des PLP précise que les PLP peuvent enseigner du CAP au baccalauréat professionnel. Par conséquent, les PLP ne peuvent pas officiellement enseigner en classe de BTS ni bénéficier des " heures pondérées " liées à ces classes, actuellement.

Le SNETAA revendique pour les PLP la possibilité d'enseigner au niveau III (certains le font déjà officieusement !) dans la continuité du Baccalauréat Professionnel.

L ' E N S E I G N E M E N T

P R O F E S S I O N N E L

Enseigner dans le supérieur quand on est PLP ?

Oui, c'est possible ! Le BO ad hoc précise, depuis deux ans, que les PLP peuvent se porter candidats pour les postes mentionnés. Et plusieurs de nos collègues PLP ont été retenus pour des postes dans le supérieur. Si vous êtes candidat(e), n'oubliez pas d'informer le SNETAA.

Assurance maladie

Depuis le 1/1/2005, une franchise de 1 euro non remboursable est appliquée pour chaque consultation ; s'y ajouteront 2 euros si l'on n'a pas choisi de médecin traitant, depuis le 1/1/2006. Pour les spécialistes, il peut vous être remboursé 25 euros même si les honoraires sont de 32 euros ; et même on vous retiendra 2,5 euros si vous n'êtes pas passé(e) d'abord par un généraliste. Et les mutuelles ne peuvent prendre en charge ces surcoûts sinon elles seront taxées. La maladie coûte de plus en plus cher !

Le cinquième risque

Une revendication importante du SNETAA-EIL, celui de la reconnaissance du " cinquième risque " par la Sécurité Sociale : le problème de la prise en charge des personnes âgées dépendantes.

Pour vos parents âgés et peut-être devenus dépendants, pour vous peut-être plus tard, c'est un réel souci qui s'accroît avec l'augmentation de la durée de vie.

Il ne faut plus taire cette réalité mais élaborer une politique cohérente pour répondre à ce besoin nouveau que l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) avait commencé à construire, et apporter une réponse adaptée aux seniors âgés de 80 ans et plus qui seraient en France 4 millions en 2020 et 7 millions en 2040.

Nouveaux sigles

" **RAFP** " : retraite additionnelle de la fonction publique.

C'est une ponction supplémentaire sur les primes, indemnités, HS... pour constituer une partie de retraite par capitalisation sans garantie à terme.

" **AOD** " : Année d'Ouverture des Droits pour bénéficier d'une pension.

" **LOLF** " : Loi Organique de Loi de Finances ou le principe du syphon !

Pour attribuer par exemple des moyens supplémentaires à 200 ou 250 collèges classés ZEP1, il faudra retirer les moyens aux établissements classés ZEP 3 qui quitteront le dispositif.

" **CFA** " : Congé de fin d'activité. Cette mesure très prisée des collègues âgés disparaît définitivement en 2006. Encore une régression.

II - ATTESTATION FISCALE

Chaque adhérent va recevoir son attestation fiscale du montant de sa cotisation pour la déclaration des impôts à venir. Elle est précieuse. Ne la perdez pas ! Nous vous rappelons que vous pouvez déduire les 2/3 de ce montant.

III - CONCOURS 2006 : marqués au fer rouge !!!

Vous trouverez en annexe la répartition des postes offerts aux concours à la session 2006. Pour mémoire en 2003 le nombre de postes offerts aux concours externe, interne, réservé et au CP/PLP était de 4415, en 2005 de 2870 et cette année de 1843 !!!

Face aux terribles chiffres de la session 2004, le gouvernement avait en effet réduit de plus de la moitié les postes offerts, la session 2005 était marquée par une augmentation de près de 10% de postes offerts aux concours externes et 20% aux concours internes. Cette année, à nouveau nous constatons une forte

L ' E N S E I G N E M E N T

P R O F E S S I O N N E L

diminution de 30,95% aux concours externe, de 17,14% aux 3ème concours et la disparition des examens professionnels. En tout ce sont moins 1027 places offertes aux différents concours.

Ce nombre de postes offerts est encore à pondérer quand on sait que, comme chaque année, les doubles admissions aux concours (CAPLP / CAPES / CAPET / Agrégation) se font toujours au détriment du corps des PLP. En effet les lauréats aux concours font, à tort, le choix du CAPES ou CAPET. Et comme depuis 2003, le gouvernement interdit les listes complémentaires, les postes au CAPLP sont perdus ! De fait nous n'atteindrons donc jamais les 1818 postes affichés ! Et ce sont une nouvelle fois les lycées professionnels, SEGPA ET EREA qui trinquent ; ce sont des contractuels qui seront embauchés en nombre pour pourvoir les postes nécessaires pour les années à venir...

Les départs en retraites ne seront pas compensés et c'est chez les PLP qu'ils seront les plus nombreux (l'âge moyen des PLP est le plus élevé en comparaison de tous les autres corps enseignants).

Quant aux CP/PLP que le SNETAA eiL avait réclamés avec force, ils vont bientôt être quasi-inexistants : 25 postes cette année soit 10 fois moins que lors de leurs créations en 2001. Ils devaient être une chance donnée aux contractuels n'ayant pas les diplômes requis pour passer les concours statutaires. Nous réclamons donc une augmentation significative des places en CP/PLP et ce, à la hauteur des nombreux besoins !

Cette session marque aussi la fin des examens professionnels dits de la loi SAPIN. Dans les faits la loi n'a pas été appliquée pour résorber la précarité et bien que le SNETAA eiL réclamait la mise en place d'un nouveau dispositif pour titulariser les collègues, le gouvernement a donné une fin de non recevoir. C'est ici bien un signe de la volonté de précariser les métiers d'enseignants ou...

En conclusion, comme nous le prévoyions l'an dernier c'est le pire que nous constatons. Le nombre de postes offerts aux concours pour la session 2006 est de fait outrancier !

Le SNETAA eiL condamne avec force cette volonté de précarisation à opposer aux 3000 PLP qui partent en retraite chaque année et aux 5000 postes de contractuels en LP, SEGPA ET EREA. Nous ne pouvons accepter le développement d'emplois précaires sans formation ni perspective. On ne peut d'un coté crier aux besoins de formation et de qualification et de l'autre réduire en permanence le nombre de poste aux concours, sauf à mettre en parallèle la volonté du gouvernement de promouvoir l'apprentissage dès 14 ans...

Le SNETAA eiL demande donc une programmation véritablement sérieuse des recrutements indispensables pour un enseignement professionnel public et laïque de qualité.

IV - LA VIOLENCE

La violence au quotidien qui allie incivilités, non respect des règles, du règlement intérieur et qui contribue à mettre les enseignants sous pression est inacceptable. L'agression criminelle à l'égard de notre collègue d'Arts Appliqués du lycée L. Blériot d'Etampes est intolérable et inqualifiable. Au-delà d'une recherche toujours simplificatrice d'un bouc émissaire quel qu'il soit, notre institution doit réellement s'interroger sur ce qu'elle fait pour pallier ces difficultés quotidiennes.

La première des réponses du Ministère comme de tous les établissements doit être d'assurer non seulement la protection physique de tous les personnels mais aussi d'en assurer la protection juridique comme c'est d'ailleurs prévu dans le cadre du statut de la Fonction Publique. Ainsi, toute notre solidarité doit aller à notre collègue.

La violence est un phénomène qui a maintenant pénétré dans tous les établissements, même si elle peut être d'un niveau différent d'une académie à l'autre.

Aujourd'hui, nul n'est à l'abri d'un incident. Le SNETAA l'a dit et répété : est-on un mauvais enseignant si on a un problème ; de la même manière, est-on un mauvais proviseur si on signale un problème ?. Ensemble, puisque c'est l'affaire de la collectivité éducative, nous devons refuser de taire les problèmes comme les autorités doivent refuser de minimiser les actes de violence pour ne pas faire augmenter les statistiques. *De la même manière, nous ne devons plus laisser faire et nous devons tous réagir pour éviter*

L ' E N S E I G N E M E N T P R O F E S S I O N N E L

que ne se produise une autre agression qui pourrait s'avérer mortelle.

C'est pourquoi le SNETAA-e.i.L. a décidé lors de son Bureau National du 10 janvier d'organiser sur le thème de la violence et de la nécessité d'en parler :

-> une journée nationale de rassemblement -mercredi 1er février- de collègues venant de toutes les académies ;

-> une journée académique ouverte à tous qui pourrait se tenir dans la première semaine de mai.

Ces deux manifestations devraient déboucher sur un cahier de doléances demandant des solutions. Il sera transmis au Ministre de l'Education Nationale.

Entre temps, le SNETAA a écrit au Ministre pour lui demander de réactiver la Commission nationale contre la violence ou un autre organisme de ce genre, et de généraliser une cellule d'écoute académique déconnectée de la hiérarchie qui permettrait à tous les personnels d'avoir un interlocuteur et enfin d'augmenter les moyens pour une véritable éducation à la citoyenneté car une des solutions c'est bien sûr, un meilleur encadrement des jeunes. Le SNETAA demande ainsi depuis plusieurs mois que l'ECJS soit dédoublée en L.P. comme elle l'est déjà en lycée général.

V - LE REMPLACEMENT DE COURTE DUREE

Depuis le 1er janvier, le remplacement de courte durée est devenue une obligation de service. Ce n'est donc plus soumis à accord préalable de l'intéressé. Ainsi, la plupart des établissements se seraient dotés d'un protocole selon le ministère.

La position du SNETAA n'a pas varié. Nous maintenons notre hostilité à ce dispositif et à cette obligation. En effet, comment ne pas voir un lien avec les mesures par ailleurs annoncées de suppressions de postes (- 2083) et les suppressions de recrutements pour les concours de l'enseignement (- 35 %).

Le SNETAA maintient donc sa demande d'abrogation de ce décret. C'est dans ce cadre qu'il a rencontré le SNFOLC le 5 janvier pour réaffirmer cette position. Les deux organisations ont convenu d'une demande d'audience commune au Ministère.

Pour autant, sur le terrain, le remplacement sera ce que les collègues en feront. Ainsi, continuer à accepter à être volontaire, c'est aussi prendre le risque d'accepter que l'on n'applique plus les statuts.

N'oublions pas que derrière le remplacement, il n'y a ni plus ni moins la volonté de globaliser et d'annuler les services. Chacun doit bien mesurer cet enjeu même si dans un établissement, il n'est pas évident d'affronter tous les jours son chef d'établissement surtout si celui-ci exerce une " amicale pression " avec l'évaluation au mérite.

Il est donc temps de ne plus laisser faire. Il est surtout temps de se rassembler car c'est collectivement que nous pourrions lutter.



Paris, le 21 décembre 2005

COMMUNIQUE DE PRESSE

C'EST LA FAUTE A LA SOCIETE !

Le SNETAA tient à réagir aux propos tenus par le Ministre de l'Education Nationale suite à l'agression de notre collègue du Lycée Professionnel Louis Blériot d'Etampes.

Par ses instances académiques et locales, le SNETAA a déjà assuré notre collègue d'Arts Appliqués de toute notre solidarité et de notre refus d'accepter que cette situation reste en l'état.

En effet, derrière tout le système Education Nationale, il y a des individus. Tous ces personnels sont en droit d'attendre considération, respect, mais aussi protection de leur employeur. C'est pourquoi l'agression délictuelle à l'encontre de notre collègue est inacceptable et intolérable. Elle doit obtenir toute l'aide de son administration, celle de son établissement, du rectorat ou du ministère. Notre collègue a besoin d'un soutien clair : il ne peut être autre que celui manifesté à l'ensemble de la communauté éducative. Il est effectivement inadmissible que certains collègues aillent dans leur établissement la peur au ventre. De plus, aujourd'hui aucun enseignant, même le plus chevronné, n'est à l'abri d'un problème. Est-on un mauvais prof, si on a un problème ? de la même manière, est-on un mauvais proviseur si on entend et si on signale un problème ? Il faut effectivement rompre avec la logique du « tout ne va pas si mal ».

C'est pourquoi l'agression de notre collègue pose la grave question de la violence dans les établissements. Elle pose surtout la logique de la violence au quotidien que subissent les enseignants et l'ensemble des personnels : incivilités, manquements, refus d'application de la règle...

Pour autant, la réponse du Ministre de l'Education Nationale, « c'est la faute à la société », est totalement inappropriée et inacceptable. En effet, il doit bien savoir que le rôle de la politique, c'est justement d'influer ou de changer la société. Ainsi, sa proposition de faire entrer la police dans les établissements scolaires n'est pas non plus acceptable. La mission de l'école est avant tout éducative et ne peut fonctionner sur la dénonciation de mauvais sujets. Les remèdes sont connus depuis longtemps et passent par un encadrement plus important en adultes (surveillants, agents, assistantes sociales, infirmières...) mais aussi avec des effectifs réduits pour des classes difficiles, un véritable enseignement à la citoyenneté. Ainsi, pourquoi l'Education Civique Juridique et Sociale (ECJS) qui est dédoublée en lycée général ne l'est-elle pas en lycée professionnel ?

Les lycées professionnels concentrent souvent des publics plus défavorisés sociologiquement et culturellement avec des jeunes qui cumulent des handicaps scolaires. Les problèmes ne découlent pas d'un pseudo manque d'autorité des enseignants même s'il est vrai qu'il faut complètement revoir leur formation en IUFM qui les préparent bien mal à l'exercice de leur métier notamment dans le cadre de la spécificité des établissements de l'enseignement professionnel.

L'Ecole doit donc être un lieu de tolérance et de respect basé sur l'application des valeurs républicaines.

L'une d'entre elles que revendique le SNETAA est bien sûr celle de la laïcité.



COMMUNIQUE DU 5 JANVIER 2006

LE SNETAA EIL et le SN-FO-LC DEMANDENT AUDIENCE AU MINISTRE POUR L'ABROGATION DU DECRET DU 26 AOUT 2005

Le SNETAA et le SN-FO-LC, dans la continuité de leur prise de position commune du 14 novembre 2005 :

- Renouvellent leur demande au Ministre de l'Education Nationale d'abroger son décret du 26 août 2005 et de renoncer à cette forme de désengagement de l'Etat. C'est de sa responsabilité d'assumer les remplacements en recrutant les personnels statutaires nécessaires. Ils rappellent que les collègues ont massivement, dans les établissements, exigé le retrait du décret.

- Réaffirment qu'ils ne sauraient accepter que la définition nationale d'obligations de service de fonctionnaires d'Etat soit niée par les protocoles d'établissements. Ils rappellent leur attachement total à la définition statutaire des obligations de service des personnels en maxima hebdomadaires d'heures de cours. Ils refusent toute forme de polyvalence, de globalisation et d'annualisation.

- Dénoncent le recours au « volontariat » comme un stratagème visant, sous couvert de souplesse et de prétendu consensus, à généraliser l'individualisation et à imposer aux enseignants, un dispositif de démantèlement de leur statut. La supercherie du volontariat, c'est faire sauter toute protection collective. C'est la négation de tout cadre statutaire. C'est rendre impossible toute défense syndicale.

- Alertent le Ministre de l'Education Nationale sur les conséquences de ce dispositif pour les élèves : les propositions faites allient bricolages (regroupements de classes), désorganisation des emplois du temps, non respect des horaires disciplinaires, etc. La logique pédagogique cède le pas à la logique budgétaire. Les horaires nationaux passent au deuxième plan. Il en découle une nouvelle dégradation des conditions de travail. Les enseignants sont placés devant des difficultés de plus en plus grandes pour transmettre les connaissances. Une montée des tensions et des violences pourrait déboucher dans de nombreux établissements comme au Lycée Professionnel Blériot d'Etampes, sur de véritables drames. La réduction brutale de 4 800 postes aux concours de recrutement des enseignants cette année, la suppression de milliers de postes par mesures de carte scolaire à la rentrée prochaine ne pourront qu'aggraver encore plus brutalement la situation.

- Demandent audience au Ministre et invitent leurs instances à prendre toutes les dispositions pour porter ensemble aux Recteurs cette même exigence du retrait du décret du 26 août 2005 sur les remplacements.

Postes de PLP offerts à la session 2006

SECTIONS/OPTIONS	externe			interne			concours réservé	Troisième concours			CP/PLP		
	2005	2006	dif	2005	2006	dif	2005	2005	2006	dif	2005	2006	dif
ARTS APPLIQUES	80	50	-30	8	8	0	5						
AUDIOVISUEL							1						
BIOTECHNOLOGIES													
- option : biochimie-génie biologique							1						
- option : santé-environnement	110	75	-35	30	30	0	29						
CAB	83	56	-27	15	13	-2	15	25	15	-10			
COB	98	66	-32	16	14	-2	12	7	0	-7			
ESTHETIQUE COSMETIQUE							2						
GENIE CHIMIQUE	13	8	-5				1						
GENIE CIVIL													
- option : construction et économie	40	20	-20	3	0	-3	3						
- option : construction et réalisation des ouvrages	30	19	-11	12	12	0	2				5	0	-5
- option : équipements techniques-énergie	40	22	-18	7	7	0	5				5	5	0
GENIE ELECTRIQUE													
- option : électronique							1						
- option : électrotechnique et énergie	48	35	-13	14	12	-2	8						
GENIE INDUSTRIEL													
- option : bois	30	18	-12	15	15	0	10				5	5	0
- option : construction et réparation en carrosserie							5						0
- option : matériaux souples	45	24	-21	7	7	0	9				3	5	2
- option : plastiques et composites	10	7	-3		3	3	1						
- option : structures métalliques	45	22	-23	8	8	0	10				3	5	2
- option : verre et céramique							1						
GENIE MECANIQUE													
- option : construction	120	81	-39	6	6	0	4						
- option : maintenance des systèmes mécaniques automatisés	70	51	-19	15	15	0	13						
- option : maintenance des véhicules, machines agricoles, engins de chantiers	65	48	-17	14	13	-1	13						
- option : microtechniques							1						
- option : productive	75	55	-20	7	7	0	4						
GENIE OPTIQUE							1						
HORTICULTURE							3						
HOTELLERIE-RESTAURATION													
- option : organisation et production culinaire	34	24	-10	5	5	0	4						
- option : services et commercialisation	28	20	-8	4	0	-4	3						
INDUSTRIES GRAPHIQUES		5	5				3						
LANGUES VIVANTES-LETTRES													
- allemand-lettres	0	5	5				1						
- anglais-lettres	80	80	0	0	8	8	8	0	10	10			
- arabe-lettres							1						
- espagnol-lettres	10	10	0	0	2	2	2						
LETTRES-HISTOIRE	350	225	-125	42	40	-2	18	15	10	-5			
MATHEMATIQUES-SCIENCES PHYSIQUES	300	210	-90	35	33	-2	18	15	15	0			
METIERS DE L'EAU							1						
STMS	25	20	-5	10	10	0	5						
VENTE	150	95	-55	18	18	0	13	8	8	0			
SECTIONS DIVERSES :													
- coordination pédagogique et ingénierie de formation							50						
ARTS DU FEU							1						
ARTS DU LIVRE							1						
ARTS DU METAL							1						

SECTIONS/OPTIONS	externe			interne			concours réservé	Troisième concours			CP/PLP		
	2005	2006	dif	2005	2006	dif	2005	2005	2006	dif	2005	2006	dif
BATIMENT													
- option : carrelage-mosaïque							1						
- option : couverture							1						
- option : maçonnerie	15	10	-5				5						
- option : peinture-revêtements	25	15	-10	5	5	0	8				3	5	2
- option : plâtrerie							1						
- option : tailleur de pierre							1						
BIJOUTERIE				0	3	3	1						
BIOTECHNOLOGIES DE LA MER							1						
BRODERIE							1						
COIFFURE	10	8	-2				1						
CONDUCTEUR D'ENGINS DE TRAVAUX PUBLICS	0	5	5				1						
CONDUCTEURS ROUTIERS	35	24	-11	4	4	0	4				6	0	-6
CORDONNERIE							1						
COSTUMIER DE THEATRE							1						
CYCLES ET MOTOCYCLES							1						
DECOLLETAGE							1						
DOREUR ORNEMANISTE							1						
EBENISTERIE D'ART	0	7	7				3						
EMPLOYES TECHNIQUES DE COLLECTIVITES							4						
ENSEIGNES LUMINEUSES							1						
ENTRETIEN DES ARTICLES TEXTILES	0	4	4	0	2	2	1						
FERRONNERIE D'ART							1						
FLEURISTE							1						
FLEURS ET PLUMES							1						
FONDERIE							1						
FORGE ET ESTAMPAGE							1						
FOURRURE							1						
GRAVURE CISELURE							1						
INDUSTRIES PAPETIERES							1						
MAROQUINERIE							1						
MARQUETERIE							1						
METIERS DE L'ALIMENTATION													
- option : boucherie	3	1	-2				1						
- option : boulangerie							1						
- option : charcuterie	1	1	0				1						
- option : pâtisserie	10	5	-5				1						
- option : poissonnerie							1						
MODE ET CHAPELLERIE							1						
MODELAGE MECANIQUE							1						
NAVIGATION FLUVIALE ET RHENANE							1						
OUTILLAGE							1						
PROTHESE DENTAIRE	0	5	5				1						
RELIURE MAIN							1						
REPARATION ET REVETEMENT EN CARROSSERIE	22	14	-8	10	10	0							
SCULPTEUR SUR BOIS							1						
SELLIER-GARNISSEUR							1						
STAFF							1						
TAPISSERIE COUTURE-DECOR							1						
TAPISSERIE GARNITURE-DECOR							1						
TECHNI -VERRIERS							1						
TOURNEUR SUR BOIS							1						
VANNERIE							1						
VERRERIE SCIENTIFIQUE							1						
TOTAL	2100	1450	-650	310	310	0	360	70	58	-12	30	25	-5

Postes CAPET offerts à la session 2006

Sections-options	externe			interne			concours réservé	Troisième concours
	2005	2006	dif	2005	2006	dif	2005	2005
ARTS APPLIQUES							3	
AUDIOVISUEL							1	
BIOTECHNOLOGIES								
Biochimie-génie biologique	40	28	-12	8		-8	3	
Santé-environnement	7	6	-1				2	
ECONOMIE ET GESTION								
Eco et gestion administrative	80	45	-35	17	11	-6	7	6
Eco et gestion comptable	90	40	-50	19		-19	6	4
Eco et gestion comm	90	49	-41	18	17	-1	9	
Eco, informatique et gestion	25	15	-10	3		-3	3	
ESTHETIQUE COSMETIQUE							1	
GENIE CHIMIQUE							1	
GENIE CIVIL								
Equipements techn et énergie							1	
Structures et ouvrages							1	
GENIE ELECTRIQUE								
Electronique et automatique							1	
Electrotechnique et énergie							1	
Informatique et télématique							1	
GENIE INDUSTRIEL								
Bois							1	
Matériaux moulés							1	
Matériaux souples							1	
Plastiques et composites							1	
Structures métalliques							1	
Verre et céramique							1	
GENIE MECANIQUE								
Construction							2	
Maintenance des véhicules..	8		-8				1	
Micro techniques							1	
Productique							1	
GENIE OPTIQUE							1	
HORTICULTURE							1	
HOTELLERIE-RESTAURATION								
Techniques de production							1	
Techn de service et d'accueil							1	
Tourisme		8	8				1	
IMAGERIE MEDICALE							1	
INDUSTRIES GRAPHIQUES	5		-5				1	
METIERS DE L'EAU							1	
SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES	40	22	-18	14	14	0	4	
TECHNIQUES HOSPITALIERES							1	
TECHNOLOGIE	265	132	-133	26	18	-8	5	
	650	345	-305	105	60	-45	70	10

Postes CAPES offerts à la session 2006

Sections-options	externe			interne			concours réservé	Troisième concours		
	2005	2006	dif	2005	2006	dif		2005	2006	dif
ARTS PLASTIQUES	190	130	-60	40	25	-15	10			0
DOCUMENTATION	285	180	-105	80	50	-30	18	80	20	-60
EDUCATION MUSICALE ET CHANT CHORAL	150	90	-60	20		-20	8			
HISTOIRE-GEOGRAPHIE	1040	730	-310	135	80	-55	35	10	10	0
LANGUES VIVANTES ETRANGERES										
Allemand	125	125	0				5			
Anglais	1020	1020	0	230	142	-88	55	14	14	0
Arabe		5	5			0	1			
Chinois	8	8	0		1	1	2			
Espagnol	400	400	0	85	53	-32	40		10	10
Hébreu		1	1			0	1			
Italien	58	58	0	25	18	-7	10			
Néerlandais		1	1			0	1			
Portugais		2	2			0	1			
Russe		2	2			0	1			
LANGUE CORSE	3	3	0			0	1			
LANGUES REGIONALES										
Basque	1	1	0			0	1			
Breton	2	2	0				1			
Catalan	1	1	0				1			
Créole	4	4	0				1			
Occitan-langue d'oc	4	4	0				1			
LETTRES CLASSIQUES	284	170	-114	10	6	-4	3			
LETTRES MODERNES	1364	980	-384	275	158	-117	54	10	10	0
MATHEMATIQUES	1310	952	-358	165	146	-19	40		25	25
PHILOSOPHIE	48	30	-18			0	3			0
PHYSIQUE CHIMIE	830	610	-220	55	48	-7	39		18	18
PHYSIQUE ELECTRICITE APPLIQUEE							2			
SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES	92	67	-25	30	20	-10	8	3	3	
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	565	370	-195	100	58	-42	65	3		-3
TAHITIEN-FRANCAIS	1	1	0				1			
SECTIONS DIVERSES										
Coord péda et ingénierie de form							64			
Danois							1			
Ens religieux catholique							10			
Ens religieux protestant							1			
Grec moderne							1			
Japonais							1			
Langue turque							1			
Suédois							1			
Vietnamien							1			
	7785	5947	-1838	1250	805	-445	490	120	110	-10

Postes d'Agrégés offerts à la session 2006

Sections-options	externe			interne		
	2005	2006	dif	2005,00	2006,00	dif
ARTS						
-opt A, arts plastiques	25	16	-9	20	17	-3
-opt B, arts appliqués	14	10	-4	3		-3
BIOCHIMIE-GENIE BIOLOGIQUE	14	11	-3	5		-5
ECONOMIE ET GESTION				46	38	-8
-opt A, éco et gestion adm	23	16	-7			
-opt B, éco et gestion compt	40	24	-16	46		-46
-opt C, éco et gestion comm	36	23	-13			
- option D, économie, informatique et gestion	9	6	-3			
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	35	15	-20		100	100
GENIE CIVIL	23	16	-7		3	3
GENIE ELECTRIQUE	20	14	-6	15	12	-3
GENIE MECANIQUE	36	26	-10	14	11	-3
GEOGRAPHIE	39	29	-10	106	90	-16
GRAMMAIRE	8	5	-3			
HISTOIRE	128	92	-36			
LANGUES VIVANTES ETRANGERES						
- allemand	43	40	-3	31	25	-6
- anglais	145	145	0	68	56	-12
- arabe	7	4	-3	2		-2
- espagnol	55	55	0	37	30	-7
- hébreu	1		-1	1		-1
- italien	15	15	0	8	6	-2
- langue et cult chinoises	3	3	0			0
- langue et cult japonaises		1	1			0
- néerlandais	1		-1		1	1
- polonais	1		-1			0
- portugais	3		-3	2		-2
- russe	2		-2	1		-1
LETTRES CLASSIQUES	60	40	-20	34	28	-6
LETTRES MODERNES	150	114	-36	125	100	-25
MATHEMATIQUES	388	290	-98	138	110	-28
MECANIQUE	43	30	-13	10	8	-2
MUSIQUE	28	17	-11	15	12	-3
PHILOSOPHIE	72	47	-25	20	16	-4
SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES	33	23	-10	14	11	-3
SCIENCES PHYSIQUES						
- opt chimie	72	54	-18		45	45
- opt physique	180	135	-45			0
- opt phys et électricité appli	19	19	0	11		-11
- opt procédés physico-chimi	9		-9			0
SCIENCES DE LA VIE-SCIENCES DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS	160	105	-55	54	41	-13
TOTAL	1940	1440	-500	826	760	-66